



Les Écoles doctorales

Formation doctorale

La thèse dure 3 ans lorsque les études sont financées par un contrat doctoral ou via le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche, qui correspond à une thèse financée par une entreprise) ; elle peut durer jusqu'à 6 ans lorsque c'est le·la doctorant·e lui-elle-même qui finance ses études (dite « thèse à mi-temps »).

Pour s'inscrire en thèse, le candidat doit soumettre au conseil de l'École doctorale un projet de recherche validé par son·sa futur·e directeur·rice. Peuvent diriger des recherches en thèse : les professeur·e·s des universités, les maître·sse·s de conférences habilité·e·s à diriger des recherche (HDR), et, sur dérogation accordée par le Commission de la recherche de l'établissement, des maître·sse·s de conférences non HDR ; le·la directeur·rice de thèse doit être membre permanent d'une unité de recherche rattachée à l'École doctorale au sein de laquelle la thèse est envisagée.

La formation doctorale est une formation à la recherche et par la recherche : cette formulation indique la dimension d'autoformation, réalisée sous la responsabilité du·de la directeur·rice de recherche.

Écoles doctorales

Depuis la rentrée 2017, de nouvelles écoles doctorales (ED) ont été mises en place. La plupart des doctorant·e·s de l'université Rennes 2 sont inscrit·e·s dans trois d'entre elles :

- ED Arts, lettres, langues ([ALL](#)), dont l'université Rennes 2 assure la direction ;
- ED Sociétés, temps, territoires ([STT](#)), dont l'université Rennes 2 assure la direction adjointe ;
- ED Education, langage, interactions, cognition, clinique ([ELICC](#)), dont l'université Rennes 2 assure la direction adjointe ;

Trois autres ED accueillent des doctorant·e·s de Rennes 2 :

- ED Mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication ([MATHSTIC](#))
- ED Biologie, santé ([BS](#))
- ED Droit et science politique ([DSP](#))